

# Bonne année 2012 !



La fin de l'année 2011 et le début d'année 2012 ont été marqués par une accélération de l'activité municipale. Nos élus ont voté des délibérations importantes qui vont être déterminantes en 2012. Lors de la séance du conseil municipal du 30 novembre dernier, le choix des entreprises et les prix des tranches de l'aménagement de la place de l'église ont été arrêtés. Le 14 décembre, le conseil municipal mettait fin à la concertation publique sur le projet du nouveau Plan

Local d'Urbanisme (lire notre dossier pages 5 et 6) et annonçait une future enquête publique au début de cette année. Il n'y aura pas de 3<sup>ème</sup> réunion publique comme le proposait le consultant du cabinet Apieta en mai dernier. D'autre part, la procédure engagée par notre municipalité contre l'annulation de l'ancien PLU n'est toujours pas terminée. Enfin, nous contestons les conditions dans lesquelles ont été convoquées ces deux dernières réunions de l'année 2011 (lire page 2). Le 11 janvier, nos élus contractaient deux emprunts : l'un pour le futur réseau d'assainissement collectif du quartier d'Escalès (130 000€) qui fera l'objet d'une enquête publique en même temps que le nouveau PLU, et l'autre pour la place de l'église (170 000€).

Mais 2012 sera aussi l'année où nous passerons à la redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets ménagers. Nous appelons d'ors et déjà les usagers à la plus grande vigilance. Nous faisons une analyse critique (lire notre dossier pages 7 et 8) des données présentées par la Communauté de Communes car nous les considérons comme faussées.

Autre facture allégeant notre porte monnaie : celle de l'eau et l'assainissement. Le prix du m<sup>3</sup> a atteint en 2011 6€ 21 !!! (lire page 4)

Ce 43<sup>ème</sup> numéro d'ICI fait également une place à la vie culturelle et des quartiers.

L'association Information des Citoyens Illadais souhaite à chaque Illadaise et à chaque Illadais une bonne et heureuse année 2012 et que leurs rêves se réalisent. Pour Oscar Wilde « *La sagesse c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit.* » Bonne lecture à tous.

Gilles Baillet

Réunion d'information de la Communauté de Communes

Vendredi 3 février à 19 h salle du foyer près du puits



# Au Conseil municipal

## Assister aux réunions du conseil municipal d'Illats, ça se mérite...

Depuis dix ans, nous sommes obligés de subir une véritable course d'obstacles pour assister à une séance du conseil. Nous devons passer deux fois par semaine pour lire le casier devant la mairie dans lequel la convocation est affichée. Ce document ne comporte jamais d'ordre du jour précis sauf cas exceptionnel. En cette fin d'année 2011, la municipalité a enchaîné deux importantes séances en procédant à un affichage pour le moins aléatoire de leurs dates de convocation... comme pour éviter une présence extérieure au conseil municipal du 30 novembre - la convocation n'a jamais été affichée - ou du 14 décembre - la convocation a été affichée in extremis. Cela confirme qu'il est difficile de faire plus opaque que le fonctionnement de notre municipalité: Illats est la seule commune qui n'informe jamais par voie de presse ou par le biais de son site internet ses administrés des dates et ordres du jour des conseils municipaux. Pire, les séances publiques sont bâclées en quelques minutes et sont suivies de réunions à huis clos dans lesquelles nos élus discutent de la gestion de notre village. « Quand on fait tout dans le secret, c'est que l'on a des choses à cacher ! » dit le bon sens populaire.

ICI encourage les citoyens de notre commune à se réapproprier leur conseil municipal. La gestion des affaires publiques concerne le public ! Alors soyons plus nombreux à demander à la mairie la date de la prochaine réunion du conseil et à prendre un peu de notre temps pour y assister.

Gilles Baillet

## Conseil municipal du 30 novembre

1-Attribution d'indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires au trésorier payeur général.

2-Délibération remplaçant la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement: son taux est fixé à 4%.

3-Travaux d'aménagement de la place de l'église : entreprises retenues.

· Lot 1 terrassements, sols, éclairage: après négociations, l'entreprise Eiffage TPSO de Langon au départ la plus chère, a été retenue pour un prix de 303 129 € 79TTC (option abattage de 3 tilleuls supplémentaires et jeune arbre à transplanter et déblais pour la confection de 4 fosses de plantation pour un coût de 6 510€HT à priori retirée de l'offre). L'entreprise CMR à Baron non retenue proposait-elle cette option dans son prix total (304 560€68TTC) ?

· Lot 2 plantation et arrosage : l'entreprise Espace paysage d'Aquitaine d'Eysines a été retenue pour un prix de 40 815€ 47 TTC.

4-Participation des communes bénéficiaires du RASED (réseau d'aide spécialisé des enfants en difficultés scolaires) : 124€80 pour Illats.

5-Transfert de l'atelier public de distillation fixé actuellement au lieu-dit Le Roy dans le local des services techniques afin de sécuriser l'alambic.

6-Subvention à l'association des parents d'élèves Les Pt'Illadais : 200€

7-Admissions en non-valeur : il s'agit des frais de cantine, de garderie, de transports et un remboursement de mise en fourrière dont les procédures de recouvrement n'ont pu aboutir : montant total de 2 158€18.



# Au Conseil municipal (suite)

8-Augmentation de la participation des communes membres du syndicat du collège de Podensac soit pour Illats une contribution complémentaire de 793€80.

9-Signature du contrat enfance jeunesse regroupant les 0 – 18 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour une durée de 3 ans.

10-Virement de crédit dans la section pertes sur créances irrécouvrables : 700€

11-Virement de crédits raccordement électrique du foyer : 1 600€

12-Position du conseil municipal sur la libéralisation des plantations de vignes prévue sur le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : il s'oppose à cette directive européenne et fait voter une délibération allant dans ce sens proposée par les professionnels du monde viticole.

13-Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation professionnelle des agents territoriaux.

14-Elu référent au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud Gironde : Mme Danièle Lescure.

15-Remboursement de frais à la suite de la dégradation du massif communal au lieu-dit Condrine par un habitant du quartier: la commune demande 428€40.

Questions diverses : présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

## Conseil municipal du 14 décembre

1-Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU (lire notre dossier)

2-Autorisation de transfert de la compétence tourisme à la CdC de Podensac.

3-Création d'un budget annexe assainissement collectif de la commune d'Illats à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

4-Virement de crédit pose de gouttières à l'église: 700€

## Conseil municipal du 11 janvier

1-Avenant traitement des eaux usées concernant le budget d'assainissement annexe : traitement des mauvaises odeurs pour le quartier du Caméou (coût de 1 315€).

2-Emprunt d'une valeur de 130 000€ pour réaliser l'assainissement collectif du quartier Escalès correspondant à un appel d'offre de 320 000 € HT contracté au Crédit agricole sur 20 ans pour un taux de 5,46%. L'autofinancement se fera sur les fonds propres de l'assainissement et sera de 180 000 €. Rappelons que l'excédent de ce budget était en 2010 de 239 514€85 !!!

3-Emprunt d'une valeur de 170 000€ pour l'aménagement de la place de l'église contracté au Crédit agricole sur 15 ans pour un taux de 4,86%.

4-Convention ligne de transport scolaire avec le Conseil Général.



# Vie locale

**7 janvier : l'association de parents d'élève Les Pt'Illadais faisait sa première manifestation à la salle des fêtes, une fin de journée dédiée aux jeux de société.**



**ZUMBA**  
fitness

**La prochaine soirée Zumba Night aura lieu à ILLATS en Février**

L'association va pouvoir utiliser le gymnase pour les cours de zumba du lundi soir. Il n'est jamais trop tard pour les rejoindre sportivement, ils mettent en place un système à la carte pour les cours de Zumba à partir du mois de Février.

Lundi 20h-21h salle des fêtes (pour le moment)

Mercredi 19h30-20h30 salle des fêtes

Avec Arno : rejoignez les sur facebook : Arnaud MORIN

ou le groupe facebook : ZUMBA FITNESS avec arno

Les autres activités d'Ill'arts :

Ateliers de recherches chorégraphiques :

- enfants le mercredi : 17h30-19h

- adultes le mercredi : 20h45-22h30

Théâtre :

se renseigner auprès de Mme ARGILES (présidente de l'association)

Pour plus de renseignements Facebook ou 06-82-31-43-87

## Echos des quartiers

Lu dans le dernier bulletin municipal. D'après notre premier magistrat, le bilan des réunions de quartier est plutôt maigre. Les Illadais se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans la commune. Faire appel à la gendarmerie ne semble pas avoir réglé les problèmes. Peut-être serait-il temps d'envisager d'autres solutions.

Quelques échos sont remontés des quartiers. Des problèmes récurrents d'écoulement des eaux ont été évoqués lors des réunions de quartier à Brouquet et au bourg – notamment en ce qui concerne l'ancien pré de Beaulac. Au Basque, des inquiétudes par rapport à la nouvelle redevance ordures ménagères se sont fait entendre. A Barraille, une voie d'accès au bourg pour les piétons a été demandée. Au bourg, des nouveaux arrivants ont réagit contre le prix très élevé de l'eau. Des points positifs ont été soulignés par les habitants comme le renforcement électrique de Brouquet qui a été réalisé après plus d'un an d'attente ou le curage du ruisseau l'Escoure. Nous avons été informés des bruits provoqués par le coussin berlinois du quartier Escalès - jugé peu efficace - de moins en moins supportés par des voisins.

Si vous voulez faire remonter des informations concernant votre quartier, contactez-nous au 09 75 64 00 40.

## Prix de l'eau et de l'assainissement : la côte d'alerte est franchie.

**Le prix du m3 passe de 5€ 98 à 6€ 21 !**

Comme annoncé dans notre dernier numéro, nous présentons l'étude du prix du m3 d'eau et d'assainissement. Notre travail s'appuie sur les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement publiés le 19 octobre dernier par le syndicat des eaux de Budos.

Pour une consommation annuelle de 120 m3, nous constatons une augmentation de 26€ 77 du prix de l'eau assainie. Ce dernier était de 718€ 12 le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il a atteint 744€ 89 le 1<sup>er</sup> janvier 2011 soit 6€ 21 le m3. C'est principalement le résultat de trois augmentations :

- La part de la Lyonnaise pour la distribution d'eau courante (+ 9€ 52)
- Les taxes prélevées par l'agence du bassin Adour-Garonne (+ 8€ 38)
- La part communale de l'assainissement (+ 3€ 84) qui était déjà très importante (308€ 45 en 2010 soit 43% de la facture totale !!!).

Des explications ont été rajoutées cette année dans les différents rapports. Ainsi nous avons appris que « *La part du délégataire (la Lyonnaise des eaux NDLR) a été revalorisée de + 8, 96% par application de l'avenant n°2 modifiant le plafonnement de la part fixe.* » Autrement dit, il y a deux ans, la loi a contraint le syndicat des eaux à baisser le montant de l'abonnement pour la distribution d'eau qui dépassait les 50% de la facture pour ce seul service. La Lyonnaise comme le syndicat ont dû se résoudre à diminuer une partie de leurs bénéfices. Mais il fallait s'en douter, ce qui a été perdu dans les abonnements est en passe d'être rattrapé par l'augmentation du prix du m3 consommé... De plus, nous avons découvert que le syndicat a pris une mesure favorable pour les usagers : « *Pour rappel, l'avenant n°2 a acté un montant identique de facture pour la consommation moyenne d'un abonné du syndicat (96 m3). Les abonnés consommant moins voient une baisse de leur facture, les abonnés consommant plus de 96 m3 voient une augmentation.* » Cependant, comme l'assainissement collectif est très cher dans notre commune, rares sont les usagers qui ont pu bénéficier des bienfaits du syndicat. Ce sont toujours les petits consommateurs qui supportent un prix du m3 d'eau assainie à plus de 10€ (voir ICI n°41).

Le rapport souligne également que « *le rendement minimum contractuel n'est pas respecté (75,3% pour un objectif de 80%). Sur ce point une pénalité pourrait être appliquée.* » C'est-à-dire que la Lyonnaise des eaux fait 25% de perte d'eau dans le réseau dont elle a la charge selon les termes prévus par le contrat. Un quart de la consommation part dans les pertes ! Elle pourrait être pénalisée financièrement. Mais, il y a quelques années, cette menace avait fait long feu...

Pour terminer, nous avons relevé une note d'humour involontaire dans le rapport concernant l'assainissement : « *Les finances de la collectivité sont satisfaisantes. Les recettes du syndicat augmentent de 10,46% par rapport à 2009.* » On pouvait s'en douter avec les prix pratiqués...

Marcel Carrety



# Dossier n°1 sur le Plan Local d'Urbanisme

## Bilan de la concertation sur le projet de PLU exposé dans les délibérations du conseil municipal du 14 décembre

Nous présentons et commentons les passages les plus importants de ce document affiché en mairie.

Le maire « a reçu une quinzaine de personnes durant la période de concertation. La plupart du temps ces demandes ont eu trait à la satisfaction de demande individuelle de terrain à bâtir. Ces dernières doivent être formulées dans le cadre de l'enquête publique. Toutefois, une demande visant à accueillir un centre de remise en forme d'enfants atteints de cancer a retenu son attention ainsi que celle du conseil municipal. Le PADD a été amendé pour tenir compte de cette éventualité. Toutefois en l'absence de projet et de localisation précise, cette demande ne pourra éventuellement être prise en compte qu'à travers une révision simplifiée compte tenu de son intérêt collectif. »

### **I Remarques sur le registre disponible en mairie**

« 13 remarques ont été consignées sur le registre. (...) seules 3 entrent réellement dans le champ de la concertation, les autres consistent en des demandes individuelles de classement en terrain à bâtir ou de devenir des parcelles. Ces demandes relèvent plus de l'enquête publique. La municipalité relève toutefois que la plupart d'entre elles sont contraires aux objectifs poursuivis et pourront difficilement être satisfaites. »

**1ère remarque rédigée à notre initiative:** « Il est dénoncé les nuisances des camions dans la traversée du bourg et de Barrouil. Il est demandé au maire de diligenter un comptage des poids lourds afin d'accélérer la prise en compte de la déviation du bourg. » « Il est également demandé la mise en œuvre de pistes de transit spécifiques pour éviter les quartiers de Barrouil et Brouquet par les camions transportant les granulats. »

**Réponses de la municipalité :** « Le conseil municipal précise, comme cela a été dit en réunion publique que la déviation du bourg relève de la compétence du Conseil Général et Monsieur le maire met tout en œuvre en vue de sa réalisation. Il n'est pas de la compétence du Maire de juger de l'utilité de mettre en œuvre des comptages routiers sur le domaine public départemental. Ces derniers sont toutefois régulièrement effectués. Concernant les nuisances sonores existantes, il est difficile d'aller au-delà des mesures existantes (...). Une piste spécifique existe visant à éviter les zones bâties pour le transit des camions transportant la grave de la carrière. Le PLU prévoit d'éviter la multiplication des sources de nuisances pour la population en ne permettant pas les nouvelles activités sources de pollution et en limitant les zones constructibles dans les hameaux les plus contraints pour ces pollutions sonores. »

**Réponses d'ICI :** Réponses d'ICI : Nous avons montré dans le numéro d'ICI d'octobre dernier que le dossier du contournement était vide : une lettre du Conseil Général le prouvait. En outre, un maire a toutes les compétences pour demander un comptage. Bien plus que de simples citoyens même armés de leur bonne volonté. Enfin, la seule piste existante est la route qui mène à la gravière. Elle n'épargne pas Barrouil qui subit de plein fouet le trafic routier. Brouquet n'est traversé que par l'extérieur. Si la SOCEM qui a déjà un pied dans Saint Michel de Rieufret à deux pas de la route de Brouquet, parvient à gagner son bras de fer contre notre municipalité, que va-t-il se passer ? Ne faudrait-il pas envisager une piste d'exploitation des gravières parallèle à l'autoroute comme nous le proposons lors des dernières élections municipales ?

**2ème remarque :** elle « dénonce la mise en œuvre de cette déviation comme un projet inutile au regard de l'inévitable réduction de la circulation routière en lien avec la raréfaction du pétrole. »

**Réponse d'ICI :** Il reste 40 ans de stock de pétrole en réserve donc au moins 40 ans de trafic routier dans le bourg d'Illats et Barrouil.

**3ème remarque rédigée à notre initiative:** elle « a trait au caractère inondable du lieu-dit le Cocut autour du ruisseau de la Fontaine à l'est du bourg. Ce point n'est pas mentionné dans le rapport de présentation comme pour la Gargalle. »

**Réponse de la municipalité :** cette zone n'avait pas été relevée par le bureau d'étude spécialisé. « Le conseil municipal conscient du caractère humide de ces lieux en période hivernale a choisi d'en interdire la constructibilité dès les dernières maisons du bourg et de classer ces espaces en zone naturelle limitant de ce fait le risque potentiel. »

**Réponse d'ICI :** Or des parcelles en bordure du Cocut font partie de la zone où doit être construit le lotissement du bourg...



## Bilan de la concertation sur le projet de PLU exposé dans les délibérations du conseil municipal du 14 décembre(suite)

### II Remarques faites lors des réunions publiques du 25 mars et du 13 mai

**La 1<sup>ère</sup> remarque** « a trait au fait que la voie d'accès à la future zone (réservée pour le lotissement du bourg NDLR) soit à la charge du lotisseur. »

**Réponse de la municipalité :** « Les orientations d'aménagement et de programmation précisent ce point clairement. Ceci est vrai pour l'ensemble des réseaux. »

**La 2<sup>ème</sup> remarque** concerne le Moulin de Brouquet et les écluses sur la Gargalle.

**Réponse de la municipalité :** ils « sont ajoutés à la carte et protégés(...). Leur très mauvais état conduit la municipalité à ne prévoir que des mesures conservatoires sur ces éléments de patrimoine. »

**3<sup>ème</sup> remarque :** « il est précisé que le passage sous l'autoroute réservé à la Gargalle permet le passage des animaux sauvage. »

**Réponse de la municipalité :** « Ce point est rappelé dans le rapport de présentation. »

**4<sup>ème</sup> remarque :** elle porte sur « la création de pistes cyclables en accompagnement des liaisons piétonnes dans le cadre de la mise en œuvre de cheminements doux sur le territoire » et sur « la nécessité d'entretien des chemins ruraux et des itinéraires de randonnées pédestres existant sur le territoire communal ceci afin de permettre les liaisons piétonnes inter-quartiers. »

**Réponses de la municipalité :** « Le programme de cheminements doux retenu par la municipalité prend acte de la demande de satisfaire ce besoin (2 m prévus). La municipalité choisit de concentrer ses efforts sur la liaison entre les quartiers les plus denses du territoire et à destination du bourg concentrant les commerces et équipements publics ainsi que vers le plateau sportif. » « L'entretien des chemins ruraux ne relève pas de la charge des communes mais des propriétaires riverains, tout comme l'entretien des chemins de randonnée pédestre inclus dans le plan départemental est une compétence de la communauté de communes. (...) »

**Réponse d'ICI :** La commune est propriétaire de ses chemins ruraux. Ces derniers sont intégrés à son domaine privé.

**5<sup>ème</sup> remarque :** « il est suggéré la création d'un parc relais de covoiturage à l'entrée de l'autoroute. »

**Réponse de la municipalité :** « Un emplacement réservé sera prévu au PLU pour satisfaire à cet objectif. »

### Futur lotissement du bourg

Une réunion d'information a eu lieu le 29 novembre 2011 à la mairie en présence de tous les propriétaires concernés et de monsieur le maire.

#### 1-Présentation du projet

Il s'agit de petits logements locatifs et zones vertes.

#### 2-Achat des terrains

La mairie est hésitante financièrement sur l'achat de ces terrains, cela sera certainement un promoteur qui réalisera l'ensemble de ce lotissement (achats de terrains + constructions).

#### 3-Discussions et point de discord

Une sortie de 8 mètres de large est prévue sur la partie sud pour rejoindre la petite route des écoles et du city stade, cette sortie est prévue chez un seul propriétaire. Celui-ci demande que cet accès soit implanté sur une limite cadastrale existante en répartissant 4 mètres d'un côté et 4 mètres de l'autre.

#### 4-Délai

Avant l'été prochain une proposition devrait être faite aux propriétaires pour la réalisation de ce projet.

### Les propriétaires de logements vacants seront taxés

Il y a une soixantaine de logements vacants sur la commune. La municipalité a fixé comme priorité au futur PLU leur réduction. C'est pour cela qu'elle a voté une taxe pour pousser les propriétaires à faire les travaux de réhabilitation nécessaires pour les louer ou le cas échéant, à les vendre. Ceux qui n'ont pas les moyens de réhabiliter mais qui veulent quand même garder une maison de famille, seront contraints de payer la taxe. Toutefois, il existe des organismes qui délivrent des aides pour la réhabilitation de logements comme l'Anah (Agence Nationale pour l'Habitat) qui aide au financement des projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé, et des projets de travaux d'amélioration de l'habitat. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment. (Pour savoir si vous êtes éligibles à ces aides vous pouvez téléphoner au 0820 15 15 15). Le Conseil Général apporte également des aides pour la réhabilitation de logements à destination sociale.

### Le projet de PLU a évolué depuis le mois de mai

Le document qui avait servi de base aux discussions publiques de mars et de mai dernier avait été fortement modifié sur certains points en novembre. Par exemple, le projet de PLU prévoyait au printemps, la possibilité d'agrandir l'école d'Illats pour accueillir les enfants des nouveaux arrivants. A l'automne revirement, il insistait sur l'impossibilité de tout agrandissement...

Dossier réalisé par toute l'équipe d'ICI



## Dossier n°2 sur la gestion des ordures ménagères

### Redevance incitative : la solution « miracle » qui ne résiste pas aux vrais chiffres !

Nombre de consommateur	Évaluation de la facture 2012 en fonction des chiffres donnés par le conseil communautaire du 17 novembre 2011 (1)	Évaluation de la facture 2012 pour une moyenne de 300 kg de déchets par habitant (2)	Situation de la redevance ordures ménagères au conseil communautaire du 28 avril 2011	Solde constaté entre 2011 et 2012 Pour 150 kg par habitant	Solde constaté entre 2011 et 2012 pour 300 kg par habitant
1 personne	97€40	124€40	103€08	-6€08	+ 21€32
2 personnes	174€40	228€40	205€07	-30€67	+23€33
3 personnes	221€40	302€40	246€24	-24€84	+56€16
4 personnes	263€40	371€40	265€12	-1€72	+106€28
5 personnes	300€40	435€40	309€29	-8€89	+ 126€11

Deux bases de calcul ont été utilisées pour élaborer ce tableau: (1) La première reprenant les chiffres annoncés par la communauté de communes soit 150 Kg de déchets produits en moyenne par personne et par an ; prix du kilogramme collecté: 0, 18€; prix de la levée supplémentaire : 0, 95€; se rajoute l'abonnement. (2) L'autre est calculée à partir du contrat 2011 liant la CdC de Podensac à l'UCTOM : 5500 tonnes de déchets ultimes pour environ 18000 habitants, soit un peu plus de 300 tonnes de déchets non recyclables produits par habitant.

En apparence tous les indicateurs sont au beau fixe : les factures en 2012 devraient baisser selon les simulations de la Communauté de Communes (voir tableau ci-dessus) et le président de la CdC a pu lors de la séance du 17 novembre 2011 annoncer « Des chiffres qui parlent » pour reprendre un intertitre de *Sud Ouest* du 28 novembre. La production des déchets ménagers a diminué de 30% en six mois depuis juin. « Dans le même temps, le tri sélectif a augmenté de 16% » soit 124 tonnes, « la fréquentation de la déchèterie a augmenté de 20% et le nombre de composteurs approche les 2000. » « Après six mois nous avons envoyé à l'incinération 643 tonnes en moins, soit une économie de 90 000 euros <sup>(1)</sup>. » Cette forte diminution n'est pas que le résultat de la mise en place de la nouvelle redevance : « en raison de la crise, la consommation des ménages a diminué. » Le président souligne « le fait qu'à partir de 2013, si les gens jouent le jeu du tri, du compostage, ils bénéficieront d'un remboursement. » On se pince pour y croire... Nos élus auraient enfin trouvé LA solution...

**Et si ce miracle ne tenait qu'à un chiffre : la moyenne annuelle de déchets produits par habitant que nous a donnée la Communauté de Communes ?** Cette collectivité nous annonce une consommation moyenne de 150 Kg alors qu'elle a négocié auprès d'Astria (notre syndicat assurant le traitement) pour 2011, un tonnage correspondant à 300 kg de déchets ultimes par habitant (la moyenne nationale est de 316 Kg) ! Même si ce chiffre peut être nuancé par la production de déchets ultimes des professionnels, il n'est pas raisonnable de croire que ces derniers en produisent la moitié. De plus, à partir du moment où nous présentons plus de déchets que prévu, nous devons prévoir de payer plus de levées. Cela remet en cause l'équilibre des prix affiché lors de la mise en place de la redevance incitative par la CdC !

D'autres causes d'augmentation de la nouvelle redevance... A ce jour, nous n'avons eu accès qu'au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009. L'intérêt de ce document est qu'il détaille le coût pour la collectivité de la collecte et du traitement des déchets ménagers ultimes (non recyclables) soit 198€ 58 la tonne (94€ 37 la collecte et 104€ 22 <sup>(2)</sup> le traitement par l'UCTOM) et des déchets recyclables soit 277€ 21 la tonne. Or, si nous recoupons ce document avec le contrat signé entre l'UCTOM et Astria pour 2011 pour l'incinération des déchets non recyclables, et le compte rendu de la réunion de la CdC de Podensac du 17 novembre 2011, nous pouvons anticiper l'évolution des prix pour l'année 2012.

Si la tendance à la baisse de la production de déchets non recyclables se poursuit comme dans le premier semestre 2011, l'économie pour toute l'année 2011 atteindrait 180 000€. Toutefois, pour répondre à l'augmentation du tri, une collecte supplémentaire est prévue pour un coût de 140 000€ d'après le conseil communautaire du 17 novembre. Cela réduirait donc l'économie sur une année qui ne serait plus que de 40 000€.

En outre, pour l'année 2011, le coût à la tonne du traitement des déchets ménagers avait été négocié pour 5500 tonnes, le fait de réduire nos besoins de traitement de 1300 tonnes (24%) devrait se répercuter sur la prochaine négociation de contrat (à ce jour nous n'avons pas les chiffres exacts pour 2012 mais nous savons que le futur contrat devrait inclure une augmentation de la tonne incinérée d'un euro pour prendre en compte le passage de la CdC en redevance incitative).



**Le coût de la collecte des déchets recyclables étant plus élevé que le prix de la collecte et du traitement des déchets ménagers non recyclés, si nous augmentons de 32% le tri et nous réduisons de 24% nos déchets ménagers, alors le coût total reste identique et nos efforts de tri ne seront payants que pour l'environnement. C'est déjà pas mal. Mais cela doit être nuancé car 400 tonnes (chiffre annoncé en séance du conseil communautaire du 17 novembre) de déchets produits par les ménages ne sont ni recyclés ni incinérés : où vont-elles ? Dans la nature ? Compostées ? Nous pouvons même craindre à terme une augmentation du coût global de la collecte et du traitement de nos déchets.**

#### **La nouvelle facturation et les craintes des usagers**

*« Il est proposé de recourir à un seul mode de facturation valable pour les personnes prélevées ou non prélevées » automatiquement.*

Pour l'année 2012, sont prévus :

- *« 5 versements en février, avril, juin, août et octobre qui correspondront chacun à 1/5<sup>ème</sup> du montant de redevance estimé au vu de la composition du foyer.*

- *La régularisation prenant en compte le réel de la part variable (pesées + levées) interviendra le premier versement de l'année suivante.*

*Pour l'année suivante :*

- *5 versements qui correspondront à 1/5 de la redevance réelle de l'année N-1 (année précédente NDLR)*

- *La régularisation interviendra sur le 1<sup>er</sup> versement de l'année N+1 (année suivante NDLR). » « (...) sur la première facture figurera un échéancier des paiements. Pour que les usagers puissent suivre leur consommation, les détails du nombre de levées utilisées et du poids produit apparaîtront sur les factures. »*

Les augmentations successives et brutales passées de la redevance ont fait naître de la suspicion chez bon nombre d'usagers qui « ont peur de se faire avoir » et demandent qu'après chaque passage, ils puissent disposer d'un document indiquant précisément le poids de déchets collectés. Nous pensons que nos élus doivent prendre en compte cette attente pour restaurer la confiance perdue par les citoyens dans le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Gilles Baillet

(1) L'économie de 90 000 euros a été obtenue par l'opération suivante: coût des dépenses supplémentaires occasionnée par l'augmentation de 124 tonnes de déchets recyclés moins coût économisé des 643 tonnes de déchets non recyclés qui n'ont pas été incinérés.

(2) En 2011, l'UCTOM a négocié le coût du traitement à 92€ 25 TTC/tonne

Les citations sont tirées du compte rendu du conseil communautaire du 17 novembre 2011

#### **Infos ordures ménagères**

##### **Les perdants de la redevance incitative**

Les couples avec des enfants en bas âges et les professionnels sont les grands perdants de la nouvelle redevance. Ils sont sûrs de dépasser la moyenne de 150 Kg de déchets non recyclés par personne et par an. Ils paieront donc plus.

**Sacs prépayés :** des sacs rouges prépayés de 50 litres marqués du logo de la CDC pourront être mis à disposition des usagers en cas de surproductions ponctuelles de déchets ménagers dépassant la capacité du bac. Ces sacs d'une contenance maximum de 15 kg seront vendus au siège de la CDC du canton de Podensac au prix de 2 € le sac.

**Le paiement par prélèvement n'est pas obligatoire.** Le paiement par internet est actuellement à l'étude.

**Stockage des bacs complémentaires :** à l'issue de la dotation initiale, les bacs roulants continuent à être distribués afin de fournir les usagers en cas de changement d'adresse ou de composition du foyer ou en cas de nouveaux arrivants sur le territoire. Il est nécessaire de disposer de bacs en réserve afin de s'adapter à cette demande. Une aire de stockage est mise à disposition par la société COVED, attributaire du marché de collecte des déchets, afin d'entreposer les bacs et les pièces détachées.

**Le prestataire s'engage à :**

- Stocker les bacs et pièces détachées dans un local sécurisé

- Accueillir les usagers les lundis et vendredis de 14 h à 17 h30

- Transmettre à la Collectivité les éléments d'identification des bacs remis

- Procéder au lavage et à la désinfection des bacs si nécessaire

Le coût de la prestation est de 150 € HT par mois au titre de la location de l'espace de stockage.

La remise des bacs aux usagers dans le cas d'un usager se rendant sur place est de 21 € HT.

Le coût du lavage et de la désinfection d'un bac rendu sale est de 16 € HT par bac.

##### **La possibilité d'équiper les bacs rouges de serrures :**

« Nous avons négocié avec l'entreprise Quadria la possibilité de faire installer les serrures directement chez les gens commune par commune et pour le prix de 16 euros durant les mois de janvier et février 2012. Ensuite il en coûtera 26 euros »

**Le fonctionnement de la serrure :** « un système d'ouverture automatique permet au ripper de vider le bac sans avoir besoin de clé ». La maintenance des serrures n'excédera pas l'année de garantie.

**Quand les gens partent ils doivent impérativement se signaler pour ne plus recevoir de facture.**

Le bac rouge doit impérativement rester sur place : « tant qu'il ne sera pas ré-attribué, le camion ne pourra pas le lever »